

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 17 juillet 2020 à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 juillet 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	31	1	2	0	1 (Rempnat)

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Jullana, LACOUTURIERE Michel, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUD Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative : TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : MATHIAS Claude, MENUCELLI Thierry

Non pourvu : Commune de Rempnat

Secrétaire de séance : BAUDEMONT Dominique

INSTITUTION

Délibération n° 47-2020 : Indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière regroupe 5 631 habitants et se situe dans la tranche de population de 3 500 à 9 999 habitants, pour laquelle le CGCT fixe :

- o le montant de l'indemnité maximale de Président à 41,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- o le montant de l'indemnité maximale de Vice-Président à 16,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

POPULATION (habitants)	PRESIDENT	Indemnité brute	VICE PRESIDENT	Indemnité brute
	TAUX MAXIMAL en % de l'indice 1027	en €	TAUX MAXIMAL en % de l'indice 1027	en €
De 3 500 à 9 999	41.25	1604,38 €	16.5	641,75 €

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau, document récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- ✓ **FIXER** les indemnités suivantes :

POPULATION (habitants)	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité brute en €
Président	100 %	1604,38 €
1er Vice-Président	100 %	641,75€
2 ^{ème} Vice Président	100 %	641,75€
3 ^{ème} Vice Président	100 %	641,75€
4 ^{ème} Vice Président	100 %	641,75€
5 ^{ème} Vice Président	100 %	641,75€

- ✓ **PRELEVER** les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 22 juillet 2020

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : **23 JUL. 2020**
Publié le : **23 JUL. 2020**

